

Orientation et affectation des élèves de 3^{ème}

Collège Jean Rostand

Le principal
M. FIX

Dossier suivi par
Mme Dahmani
T 02 38 86 68 06
F 02 38 86 72 82
ce.0450936y@ac-orleans-tours.fr

2 rue Georges Landré,
Orléans 45000

Madame, Monsieur,

En fin de 2nd semestre ou 3^{ème} trimestre les responsables légaux des élèves doivent indiquer leurs souhaits d'orientation (type de formation). Pour cela il faut utiliser le service en ligne **TSO** accessible depuis le site « mon-e-college.loiret.fr » rubrique « scolarité services » ou « teleservices.education.gouv.fr ». Nous vous demandons également de compléter la fiche de dialogue. Ces informations sont à transmettre jusqu'au **20 mai**.

Pour compléter cette démarche, les responsables légaux doivent également préciser les vœux d'affectation (choix de l'établissement). Pour cela, il faut utiliser le **service en ligne affectation** (mêmes accès que TSO). La date limite pour cette saisie est le **30 mai**. En cas de difficulté d'accès au service vous pouvez compléter le dossier papier de candidature transmis à chaque élève.

Après les conseils de classe de 3^{ème} (23 et 24 mai) il sera possible de prendre connaissance des décisions d'orientation (service TSO). Le 1^{er} juillet, les résultats d'affectation seront consultables en ligne pour ceux qui ont utilisé le service TSA. Un document d'affectation sera distribué à chaque élève le 1^{er} juillet à l'issue de l'épreuve de sciences.

Les inscriptions au lycée s'effectuent en ligne (service IEL) dès connaissance de l'affectation. Une démarche au lycée pourra être nécessaire en complément.

Sébastien FIX
Principal

